

ALTUR INVESTISSEMENT CÈDE SA PARTICIPATION DANS BIEN À LA MAISON AU GROUPE COLISÉE

Paris, le 20 octobre 2016 - ALTUR INVESTISSEMENT (ex Turenne Investissement) annonce avoir cédé sa participation dans Bien à la Maison (BALM), deuxième acteur français de l'aide à domicile spécialisée pour les personnes âgées, au profit du groupe Colisée.

À la suite du rachat de Domifacile en mars 2015, rendu possible par le soutien d'ALTUR INVESTISSEMENT et des actionnaires historiques, Bien à la Maison s'est hissé au rang de numéro 2 français de l'aide à domicile. Désormais à la tête d'un réseau national de 50 agences, la société créée en 2006 a vu son chiffre d'affaires passer de 4 millions d'euros en 2011 à 48 millions d'euros attendus pour 2016.

Avec l'acquisition de Bien à la Maison, Colisée, opérateur d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et de cliniques de soins de suite et de réadaptation (SSR) renforce ainsi son positionnement dans l'aide à domicile. Réalisant près de 300 millions d'euros de chiffre d'affaires, il abrite aujourd'hui un réseau de 76 établissements en France, Italie et Espagne, et près de 70 agences de services à domicile en France. Colisée est une participation majoritaire d'Eurazeo PME depuis 2014.

François Lombard, gérant d'ALTUR INVESTISSEMENT commente :

« Après avoir contribué à l'émergence du second acteur français de l'aide à domicile, nous sommes aujourd'hui très heureux d'adosser Bien à la Maison à un groupe d'envergure nationale aux ambitions de croissance fortes. Colisée dispose à la fois d'une première expérience réussie en matière d'intégration dans le secteur de l'aide à domicile suite à l'acquisition de Nouvel Horizon Services en mai dernier, et d'une assise financière solide pour apporter les moyens nécessaires au développement de Bien à la Maison. »

Le produit significatif de cette cession de l'ordre de 3 millions d'euros permettra à ALTUR INVESTISSEMENT de réaliser de nouvelles prises de participation dans les prochains mois et de poursuivre notre politique de retour aux actionnaires. Nous confirmons ainsi notre volonté d'extérioriser progressivement la création de valeur générée par notre politique d'accompagnement des PME/ETI dans la durée. »

Ont participé à cette opération :

- BIEN À LA MAISON : Pierre-Yves Chamla
- GROUPE COLISÉE : Christine Jeandel
- EURAZEO PME : Emmanuel Laillier, Erwann Le Ligné, Mathieu Betrancourt, Rafaelle Faibis
- TURENNE CAPITAL : Paul Chamoulaud
- ALTUR INVESTISSEMENT : François Lombard, Mathilde Graffin
- D&A (Banque d'affaires société) : Jean-Marc Dayan
- LL BERG (Avocat d'affaires société) : Olivier Abergel, Gaëlle Quillivic, Olivier Legrand
- ACA Nexia (Due diligences financières) : Hervé Krissi
- EASTON CLEARWATER (Banque d'affaires acquéreur) : Laurent Camilli, Philippe Guezenec, Thomas Picquette
- PAUL HASTINGS (Avocat d'affaires acquéreur) : Guillaume Kellner

Prochaine publication :

- 27 octobre 2016 : ANR au 30 septembre 2016

À PROPOS D'ALTUR INVESTISSEMENT

ALTUR INVESTISSEMENT a vocation à accompagner – en tant qu'investisseur de référence ou coinvestisseur – des PME et ETI en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO), dans les secteurs suivants : la distribution spécialisée, l'industrie innovante, les services et la santé.

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR

Composition du portefeuille

A ce jour, les actifs financiers d'ALTUR INVESTISSEMENT sont répartis au sein de 17 sociétés et 1 FCPR dans des secteurs stratégiques :

Santé :

- *Aston Medical*, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- *Menix (Dedienne Santé, Serf et Global D)*, nouveau leader français de l'implantologie médicale (hanche, genou et kits ancillaires) grâce à la reprise des actifs de la société Tekka ;
- *Clinidev*, hospitalisation à domicile ;
- FCPR Capital Santé I, FCPR géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé.

Services externalisés :

- *Dromadaire*, spécialiste de l'envoi de cartes de vœux sur Internet ;
- *Globe Diffusion*, spécialiste du marketing terrain ;
- *Log-S*, spécialiste des solutions logistiques e-commerce et retail.

Distribution spécialisée :

- *Carven*, distributeur de prêt-à-porter sous la marque Carven ;
- *Alvène* : leader français de la fabrication et commercialisation des hottes et plafonds filtrants pour cuisine ;
- *Solem*, spécialiste de la production de programmeurs pour l'irrigation et de boîtiers pour la téléassistance ;
- *La Foir'Fouille*, leader français de la distribution de produits à prix discount.

Industrie :

- *Cepane/Cevino Glass (Le Kap Verre et les Miroiteries Dubrulle)*, spécialiste de la transformation de verre plat et la pose de vitrage ;
- *Sermeta*, leader mondial des échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation ;
- *Pellenc Selective Technologies*, un des leaders mondiaux du tri sélectif des déchets ;
- *Countum*, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers ainsi que d'hydrocarbures gazeux et liquides via Satam et Meci.

Hôtellerie :

- *Novotel Nancy Ouest*, établissement 4 étoiles sous contrat de management avec le Groupe Accor ;
- *Mercure Metz Centre*, établissement 4 étoiles sous contrat de management avec le Groupe Accor ;
- *Mercure Nice Notre Dame*, établissement de 198 chambres.

Contacts

Altur Investissement
François Lombard ou
Mathilde Graffin
Tél. : 01 53 43 03 03

ACTUS finance & communication
Jean-Michel Marmillon
Relations Presse
Tél. : 01 53 67 36 73
jmmarmillon@actus.fr

ACTUS finance & communication
Caroline Lesage
Relations Investisseurs
Tél. : 01 53 67 36 79
clesage@actus.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du *financial services and markets act 2000* (*financial promotion*) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (*high net worth entities*) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci-après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.